

COMMUNE DE SARGE-LES-LE MANS

34 rue Principale
72190 SARGE-LES-LE MANS

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 17 Mai 2010

Le Lundi dix sept Mai deux mille dix, dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du Mardi 11 Mai, s'est réuni en séance ordinaire, dans **la Salle de la Mairie**, sous la Présidence de **Monsieur Patrice BRIN- 1^{er} Adjoint**.

Dix Huit Elus (es) en exercice étaient présents (es) à cette séance.

Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Marie-France HEGON, Séverine PEQUIN, Christine TROQUET-CARMONA, Martine COLLIN,

Messieurs Patrice BRIN-1^{er} Adjoint, Alain MAUBOUSSIN, Marcel MORTREAU, Philippe LEVILLAIN, Félix LECRENAIS, Patrick CHABOT, Eric VERON, Michel MARTELLIERE, Xavier LAVIRON, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN, Dominique PIRON.

Absents excusés : Madame Véronique PORTIER, Madame Christine DE GUERRY

Absent (es) :

Le quorum étant atteint, 18 présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

Pouvoirs de vote :

Madame Christine DE GUERRY à Monsieur Xavier LAVIRON.

Madame Véronique PORTIER à Patrice BRIN

Monsieur Alain MAUBOUSSIN est désigné en qualité de Secrétaire de Séance et procédera à la rédaction du Compte-Rendu.

Monsieur le 1^{ER} Adjoint rappelle qu'en vue de faciliter la rédaction du compte rendu de séance et d'éviter toute déformation involontaire des propos, les interventions des élus qu'ils désirent voir consigner soient envoyées en Mairie par courrier électronique dans la semaine qui suit le Conseil Municipal.

OBJET n° 01 : COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010

Le Compte Rendu de la séance du Lundi 29 Mars 2010 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET n° 02 : COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2010

Le Compte Rendu de la séance du Mardi 06 Avril 2010 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET n° 03 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE

Considérant que la TSA (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes), la TSE (taxe sur les emplacements publicitaires) et la taxe sur les véhicules publicitaires avaient été instaurées sur quelques communes du territoire de LMM : Mulsanne, Arnage, La Chapelle St Aubin, Le Mans,

Considérant que la TLPE se substitue à la TSA, TSE et taxe sur les véhicules publicitaires,

Considérant la volonté communautaire d'uniformiser cette disposition sur tout le territoire de LMM,

Considérant que la Collectivité n'avait pas instauré la TSA (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes), la TSE (taxe sur les emplacements publicitaires) et la taxe sur les véhicules publicitaires,

Considérant que la TLPE résulte de l'article 171 de la Loi de modernisation de l'économie et rentre dans le champ d'action de l'Agenda 21,

Considérant que cette taxe est une source supplémentaire de recettes pour la Collectivité,

Considérant que ce dispositif s'inscrit dans la démarche AGENDA 21,

Considérant le relevé qui a été fait sur le territoire communal,

En application des dispositions réglementaires, de l'assiette de la taxe, des tarifs de droit commun,

Sur proposition de Monsieur le 1er Adjoint, par un vote à scrutin public le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix :

- l'instauration de la taxe sur la publicité extérieure,
- fixe le tarif communal au tarif du droit commun pour une commune de 3 861 habitants à savoir 15 €/m²

et charge Monsieur le 1er Adjoint de l'application de la présente décision, conformément à la réglementation en vigueur.

OBJET n° 04 : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE EXTENSION DU CIMETIERE

Considérant la délibération en date du lundi 02 novembre 2009 portant sur la décision de l'extension du cimetière,

Considérant l'inscription budgétaire 2010,

Considérant la contrainte réglementaire de mise aux normes du cimetière,

Considérant le cahier des charges élaboré pour la mise en concurrence des maîtres d'œuvre,

Considérant l'offre de l'Architecte Paysagiste FEUILLE à FEUILLE,

Considérant les esquisses préliminaires,

Considérant l'estimation financière jointe en annexe,

Considérant les seuils de procédure du Code des Marchés Publics,

Considérant la réglementation en matière de procédure adaptée,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par un vote à scrutin public, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de lancer une procédure d'appel d'offre par procédure adaptée et charge Monsieur le 1^{er} Adjoint de l'application de cette décision.

OBJET n° 05 : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE MISE AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF

Considérant les délibérations du Conseil Municipal en date du 14 septembre, 02 Novembre, 07 Décembre derniers, relatives à la programmation des travaux au complexe sportif,

Considérant l'inscription budgétaire 2010,

Considérant le courrier en date du 16 avril dernier confirmant l'attribution d'un prêt d'honneur de 20 000 € remboursable en cinq annuités égales de 4000 €, la première échéance étant fixée au 01 juin 2011,

Considérant le courrier en date du 04 Mai dernier du Fonds d'Aide au Football Amateur confirmant l'attribution d'une subvention de 25 000 €,

Considérant l'estimation financière du bureau ACAU,

Considérant les seuils de procédure du Code des Marchés Publics,

Considérant la réglementation en matière de procédure adaptée,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par un vote à scrutin public, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de lancer une procédure d'appel d'offre par procédure adaptée et charge Monsieur le 1^{er} Adjoint de l'application de cette décision.

OBJET n° 06 : CREATION D'UN POSTE ATSEM Principal -2^{ème} classe

Considérant le tableau des effectifs figurant au budget prévisionnel 2010,
Considérant le décret n°92-850 du 28 Août 1992 relatif à la carrière des agents spécialisés des écoles maternelles,

Considérant la situation du tableau au 01/01/2010 des agents promouvables au grade d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe,

Considérant la délibération en date du 26 Octobre 2007 portant sur le ratio des agents promus/promouvables,

Considérant l'inscription budgétaire 2010,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par un vote à scrutin public, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01 juin 2010,
- la fermeture du poste d'ATSEM 1^{ère} classe, laissé vacant.

Le tableau des effectifs sera mis à jour et un arrêté sera pris pour nommer l'Agent sur ce nouveau grade pour lequel un avis favorable a été émis en commission paritaire.

OBJET n° 07 : CONVENTION SIGNATURE CREATION DE POSTES CAE

Considérant les dispositions du contrat d'accompagnement dans l'emploi, applicable à compter du 01 janvier 2010,

Considérant la capacité de la Collectivité à proposer ce dispositif aux jeunes répondant aux critères d'éligibilité (16 à 25 ans),

Considérant la capacité de la Collectivité à encadrer et accompagner ce public prioritaire,

Considérant l'inscription budgétaire 2010,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de :

- Créer un contrat CAE à compter du 01 juin 2010, à temps complet, pour une affectation au sein des services techniques,
- Créer deux contrats CAE à compter du 01 octobre 2010, à temps complet, pour une affectation au service jeunesse et aux services techniques,
- L'autoriser à signer les conventions individuelles initiales tripartites (bénéficiaire, collectivité, Etat).

OBJET n° 08 : COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Mr Alain MAUBOUSSIN (Adjoint aux Affaires Sociales & à la Vie Scolaire)

- Réunion **C.C.A.S. le 27/05 17H** pour faire le point de l'activité des différents partenaires sociaux sur la Commune (CLIC, Assistante Sociale, ADMR, ASIAPAD et Familles Rurales)

- **Ecoles** : R.A.S

Restaurant Scolaire : Commission Menus **du 01^{er} Avril** R.A.S.

- **Comité de Jumealge** : accueil de la délégation de VACHA le week-end de l'Ascension. Excellente ambiance, convivialité. Cadeau offert à la Mairie de Sargé « produits spécialités régionales ». **Alain MAUBOUSSIN** propose d'attribuer ce cadeau au CCAS pour distribuer des produits aux personnes nécessiteuses de la Commune.

A noter que c'est la première rencontre où aucun Maire des deux Communes y participaient (le Maire de VACHA s'étant blessé la veille de partir).

Mr Marcel MORTREAU (Adjoint à la Voirie et aux Travaux)

- **Contrôle des Assainissements individuels**, doivent être terminés avant le **31/12/2010**, les contrôles seront obligatoires tous les quatre ans. Si les redevables ne réagissent pas au courrier, la redevance sera doublée (**70€**). Les courriers seront adressés du **14/10/2010 au 31/01/2011** avec questionnaire à retourner à **LE MANS METROPOLE** avant contrôle.

- Services **LE MANS METROPOLE** ont fait une esquisse d'aménagement du **VC15** et rue du **Puits Lauriau** pour assurer la sécurité des usagers -- inscrit à la **D.M. de Juin LE MANS METROPOLE**.

- **Réalignement et remplacement des bornes du Centre Bourg** : forcing auprès des services de **LE MANS METROPOLE** pour travaux si possible **fin Mai**.

- **Numérotation métrique des habitations en campagne toujours en cours**

Philippe LEVILLAIN (Adjoint à la Culture et la Vie Associative)

- **Commission Culturelle** se réunit régulièrement chaque mois. Il a été décidé d'argumenter la communication avec en particulier l'installation d'une banderole sur la façade de **SCELIA** annonçant les prochains spectacles.

- **La semaine de la Petite Enfance** a rencontré un bon succès.

- **Site internet**, effort d'information sur la programmation.

- **Programmation : 09/10 – 01/11 en cours**

- **Festival du théâtre amateur** = 11 troupes retenues : deux réunions de préparation avec bénévoles ont déjà eu lieu.

Jocelyne LEMAITRE (Adjointe à la Communication et Informatique)

- **Téléphone-Internet**, quelques « clash » de fonctionnement au départ. Tout est désormais « rentré dans l'ordre ».

- **Lettre municipale**, distribuée cette semaine (**N° 20**) dans les boîtes à lettres.

- **Bulletin n° 53** programmé pour une distribution Fin Août. Les articles des élus sont à fournir vers le **15-JUIN (après les Elections Municipales)**

- **T.N.T** : basculement dans la nuit du 17 au 18/05. Deux Agents de l'Accueil Mairie peuvent orienter les personnes qui auraient quelques difficultés.

Patrick CHABOT (Adjoint à la Jeunesse et Ecole de Musique)

- Préparation en cours du camp ados à Ambrières-les-Vallées (53). **Budget de 1 240€**.

- **C.M.J** : Réunion le 20/05 = thème pancarte explicative sur prairies fleuries ; visite du SDISS le 02/06 à 14H

- **C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse)** : bilan en cours des trois années passées (**2007,2008 ,2009**) . Un comité de Pilotage est à mettre en place avec des représentants des associations concernées à la rentrée en vue de signer un nouveau contrat **en 2011**.

- **Mercredis Loisirs** : partenariat d'animation avec Cuisinier du Restaurant Scolaire 1 fois/mois (cours de pâtisserie aux enfants).

- **25/06/2010** : Barbecue au Restaurant Scolaire

- **Ecole de Musique** : gros succès du spectacle « **Blue Note** » avec les Imaginaires et des musiciens professionnels de renommée internationale dans le cadre de l'Europe JAZZ (**400 entrées spectateurs**).

- **Semaine de la Musique** : à partir du **mardi 22 Juin**.

Eric VERON (Conseiller délégué aux Sports)

- **Journée du sport** : Elle ne se fera plus sur le temps scolaire (refus de l'Inspection d'Académie). Elle est programmée le **11 Septembre de 9H30 à 11H30** au Complexe Sportif (décision réunion commission du 11 Mai).

Patrice BRIN (Adjoint à l'Urbanisme)

- **Z.A.C. de la Pointe : Implantation de BOTANIC (ouverture au Printemps 2011)** va entraîner la création de deux bassins de rétention : eaux pluviales et eaux usées (310m3 et 1,70m de profondeur). Construction

en cours de Société Forestière du Maine et OCEANET. Jardinerie BOTANIC et magasin GRAND FRAIS, **début des travaux en Septembre.**

■
- Lotissement « Puits Lauriau »

Tranche 1 = Reste 1 lot à vendre
Tranche 2 = Reste 5 lots à vendre sur 48
Tranche 3 = Travaux de viabilisation en cours. 39 lots à commercialiser

- Logements sociaux = démarrage au 06/10

- Z.A.C. 2 : l'aménageur sera désigné en Juin
- Parcelle SOFAME : réunion avec **LE MANS METROPOLE le 25/05/2010.**

OBJET n° 09 : QUESTIONS DIVERSES

Elections Municipales Complémentaires des 06 & 13 Juin 2010 : tableau des permanences à constituer (élus en priorité)

René ARMANGE s'étonne de ne pas avoir été informé par la Mairie des directives liées à ces élections.

Réserver à l'agenda des élus (es) les **samedis 12 ou 19/06** à 9H pour l'élection du Maire & des Adjoints (selon le scénario 3 élus au **01^{er} Tour** ou **2^{ième} Tour**).

Information que le prochain Conseil Municipal est prévu le **lundi 28 JUIN 2010.**

Séance levée à 20 h 35

-◇-

Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

L'affichage en lieu public : 25 MAI 2010
Télétransmission au Contrôle de Légalité : 25 MAI 2010

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

**Le 1^{er} Adjoint,
Patrice BRIN**

**Le Secrétaire de Séance,
Alain MAUBOUSSIN**